

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNEE 2018 - 2019

ENFANTS CONCERNES

- Les enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle (nés en 2015)
- Les enfants entrant en 1^{ère} année d'élémentaire (CP)
et ayant fréquenté les écoles maternelles Paul Maitrot ou République uniquement
Ecoles primaires Renoir et Montier la Celle : renouvellement automatique
- Les enfants **nouvellement domiciliés dans la commune** et qui sont amenés à y fréquenter une école maternelle ou élémentaire, quel que soit le niveau.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Prendre rendez-vous auprès du Pôle Scolaire - Jeunesse
au 03 25 83 15 25 (de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h)
Du lundi 5 au vendredi 30 mars 2018
2. Se présenter au rendez-vous, muni des pièces ci-dessous
Pôle Scolaire - Jeunesse - 21, avenue Charles de Refuge
Du lundi 9 avril au vendredi 4 mai 2018

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Copie du **livret de famille** (pages concernant le père, la mère et tous les enfants) ;
- Copie d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer) ;
- Pour les **parents divorcés ou séparés**, fournir une copie d'un justificatif indiquant la personne qui a la garde de l'enfant (copie de jugement ou attestation sur l'honneur).

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA EFFECTUEE PAR LE SERVICE

QUELLE DEMARCHE APRES L'INSCRIPTION AU POLE SCOLAIRE - JEUNESSE ?

Le Pôle Scolaire - Jeunesse vous délivrera un **certificat d'inscription**.
Celui-ci sera à **remettre à la Directrice de l'école d'accueil**,
qui procédera à l'inscription définitive.

